

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	48	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	14	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	15	septembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Marc POUGNET donne pouvoir à MME Martine GUIBERT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER POUR L'ANIMATION DU PAT DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

Rappelant que Saint-Flour Communauté est engagée depuis 2019 dans une démarche de Programme Alimentaire Territorial, visant à définir une vision partagée de l'alimentation durable et de l'agriculture sur son territoire, dans un contexte de mutations climatiques et d'évolutions règlementaires et s'inscrivant dans la loi EGALIM ;

Vu la reconnaissance de Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté de niveau 1 « Emergent » obtenu le 22 mars 2021 pour une durée de 3 ans par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Rappelant qu'un diagnostic alimentaire territorial a dans ce cadre été élaboré grâce à une démarche participative associant ces acteurs, les communes et les habitants (55 entretiens qualitatifs d'acteurs, 322 entretiens quantitatifs de consommateurs, 11 entretiens de responsables de la restauration collective, 10 entretiens individuels d'acteurs et 1 réunion collective), une mobilisation conséquente des partenaires, et un important travail en transversalité, qui a permis de cibler les enjeux et besoins du territoire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-131 en date du 7 juillet 2025 relative à la demande de labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté ;

Rappelant la demande de reconnaissance de PAT de niveau 2 « opérationnel » en juillet 2025 et le dépôt d'un dossier le 4 septembre 2025 en réponse à l'appel à candidature auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux » permettant l'obtention de financement de la DRAAF jusqu'à 150 000 € sur 36 mois, en soutien à des dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment le financement d'ingénierie ;

Rappelant la gouvernance opérationnelle mise en place avec la constitution d'un COPIL et des groupes de travail thématiques pour la construction et la mise en œuvre du PAT ;

Rappelant le travail de remobilisation et de concertation des acteurs des territoires concernés et volontaires mené depuis l'automne dernier, avec des réunions de groupes de travail thématiques (accessibilité alimentaire, santé et éducation, patrimoine alimentaire et culturel, durabilité et environnement, agriculture, restauration collective et économie locale), des réunions et échanges avec les partenaires, et une réunion du COPIL qui a permis la co-construction et le partage d'un projet de plan d'actions opérationnel ;

Rappelant la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un projet de plan d'actions 2025-2029, co-construit suite à ce travail concerté et collectif, composé de 6 axes stratégiques, une vingtaine de fiches actions impliquant une quinzaine de partenaires impliqués et volontaires, comme suit :

- Axe 1- Une gouvernance alimentaire et agricole transversale ;
- Axe 2- Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification des productions du territoire ;
- Axe 3- Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à Tous ;
- Axe 4- Une alimentation accessible à Tous et favorable à la santé ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250925-DELIB2025-179-AU
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

- Axe 5- Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation en faveur des produits locaux ;
- Axe 6- Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé ;

Précisant que des engagements ont été formalisés et écrits avec les partenaires précisant leur implication et leur rôle dans le PAT ;

Précisant que la collectivité doit se doter de moyens humains dédiés et s'engager à recruter un chargé de mission à temps plein sur 5 ans ;

Vu l'appel à candidature lancée par la Région AURA du dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » du Programme Régional FEADER 2023-2027 AUVERGNE-RHONE-ALPES permettant l'obtention d'un co-financement de la Région et de l'Union Européenne jusqu'à 100 000 € sur la période d'octobre 2025 à juin 2028 (le PAT sera porté jusqu'en 2029), en soutien à des dépenses de fonctionnement, notamment le financement d'ingénierie, dans le cadre d'un PAT de niveau 2 ;

Vu l'ingénierie recrutée par Saint-Flour Communauté pour assurer l'animation et la coordination de cette stratégie sur le territoire intercommunal qui pourrait faire l'objet de soutien au titre dudit dispositif ;

Vu le plan de financement prévisionnel qui fera l'objet de la demande de financement à cet appel à candidature, donné à titre indicatif, et susceptible d'évoluer au regard de la faisabilité des actions avec les partenaires et des financements publics mobilisables :

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses prévisionnelles						
Dépenses Ingénierie (chargée de mission)	13 734 €	54 936,96 €	54 936,96 €	54 936,96 €	54 936,96 €	233 481,84 €
Recettes prévisionnelles						
FEADER (80%)	10 987,39 €	43 949,57 €	43 949,57 €	43 949,57 €	43 949,57 €	186 785,67 €
Autofinancement (20%)	2 746,61 €	10 987,39 €	10 987,39 €	10 987,39 €	10 987,39 €	46 696,17 €

Précisant que les crédits nécessaires à la réalisation des actions seront inscrits aux budgets primitifs respectifs ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ⚡ **DECIDE DE POURSUIVRE les démarches en faveur de la stratégie alimentaire de Saint-Flour Communauté et du Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté ;**
- ⚡ **AUTORISE Madame le Président à déposer un dossier en réponse à l'appel à candidature auprès de la Région AURA pour le dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » du Programme Régional FEADER 2023-2027 AUVERGNE-RHONE-ALPES, sur la base du plan de financement ci-dessus ;**
- ⚡ **DECIDE D'INSCRIRE aux budgets primitifs successifs les crédits nécessaires à sa réalisation, sous réserve de l'obtention des financements publics mobilisables ;**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250925-DELIB2025-179-AU
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

✦ **AUTORISE Madame le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.**

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX